



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉFORME DES RETRAITES

I. La Confédération Française des Retraités (CFR) rappelle qu'elle est favorable à un régime de retraite unique pour l'ensemble des Français, seul garant de l'équité et de la lisibilité capable de rassurer les jeunes générations sur la pérennité du régime de retraite par répartition.

Pour préparer l'atteinte de cet objectif la CFR, comme la majorité des Français, demande des mesures fortes de convergence des régimes de retraites.

II. La CFR s'étonne de constater que la Commission pour l'avenir des retraites s'est écartée de sa mission en préconisant des mesures concernant la fiscalité des retraités qui n'ont rien à voir avec le rééquilibrage financier des régimes de retraites (suppression de la déduction fiscale de 10%, imposition des majorations familiales des pensions de retraite, majoration du taux de CSG), malgré l'engagement du Chef de l'Etat de ne plus aggraver la pression fiscale.

III. La CFR ne peut accepter des mesures qui aboutiraient à un matraquage fiscal des pensions très modestes en raison des effets en cascade qui résulteraient, par exemple, de la suppression de la déduction fiscale de 10%.

De telles mesures rendraient imposables des retraités modestes qui sont actuellement à la limite d'imposition. Elles auraient des conséquences cumulatives redoutables : le déclenchement de l'application du taux plein de CSG (qu'il est par ailleurs question d'aligner sur celui des actifs), la suppression de l'exonération des impôts locaux et de la redevance de télévision, et la suppression des aides liées à des conditions de ressources calculées sur le revenu fiscal.

IV. La CFR demande instamment au Gouvernement à participer à la conférence sociale du 20 et 21 juin. Il serait incompréhensible que des pistes de réformes et notamment de nouvelles mesures fiscales concernant les retraités puissent être proposées sans que la plus grande organisation de retraités ne soit présente.

Fait à Paris, le 17 juin 2013 N°118

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :
Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités